

## Biologie et écologie



Bien que ces deux Renouées soient dioïques, la Renouée du Japon est présente en Europe uniquement sous forme d'individus clonaux à fleurs mâles stériles, lui interdisant de se reproduire de façon sexuée avec les individus de la même espèce. La Renouée de Sakhaline, moins commune que la Renouée du Japon, semble quant à elle représentée par des clones à fleurs mâles stériles et d'autres ne souffrant d'aucune anomalie, et donc fertiles. Quoi qu'il en soit, les deux espèces peuvent se croiser et former un hybride fertile et plus vigoureux que les parents : *Fallopia x bohemica*. Les deux Renouées et leur clone se présentent sous la forme de fourrés denses difficilement pénétrables qui limitent très fortement l'accès à la lumière à toute plante herbacée ou jeune ligneux voulant s'y établir. Cette monopolisation de l'espace et des ressources est de plus favorisée par la production de substances toxiques au niveau des racines des Renouées qui provoquent la nécrose des racines des autres espèces.

La présence des Renouées asiatiques est souvent une conséquence directe de la perturbation du milieu liée aux activités humaines. On les retrouve très souvent en bordures de berges lorsque celles-ci ont été perturbées : peupleraies intensives longeant les cours d'eau, coupe à blanc de la ripisylve, retournement du sol lié aux activités agricoles, mais également au niveau des terrains de dépôt, le long des voies de communication (réseaux routiers et ferrés) etc.

## Modes de propagation

Les deux Renouées se disséminent par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures de tiges : chaque fragment de la plante peut ainsi, en fonction des conditions, redonner naissance à un nouvel individu. La propagation de la plante à l'échelle du territoire est ainsi essentiellement due au colportage, souvent involontaire, de terres contenant des fragments de rhizome de la plante. La Renouée de Sakhaline, qui parfois présente des populations fertiles, ainsi que l'hybride fertile (qui assure également la reproduction sexuée de ses deux parents), peuvent quant à eux produire des graines susceptibles de rendre encore plus efficace leur propagation. Le taux de germination des semences produites par l'hybride et de celles produites par les deux espèces parents, après fécondation par cet hybride, est inconnu.



## Les Renouées asiatiques et leurs impacts

### Sur l'environnement

Les stratégies de monopolisation de l'espace et des ressources mises en œuvre par les Renouées entraînent la formation d'herbiers monospécifiques qui s'étendent rapidement, et le remplacement de la flore autochtone au niveau des zones colonisées. Cela conduit à la disparition locale des espèces indigènes en réduisant leur habitat disponible. Une berge couverte de Renouées rend très difficile la réinstallation d'une ripisylve (les jeunes plants ne peuvent pas se développer). De plus, le système racinaire peu développé des Renouées, en dehors des rhizomes, contribue à l'érosion des berges. Ce phénomène est accentué en hiver lorsque les parties aériennes meurent, laissant les rives à nu.

### ⚠ Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

L'élimination totale des foyers de Renouées n'a été que rarement observée ; et dans bien des cas, on ne peut qu'espérer stabiliser et contrôler leur extension.

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler ces espèces : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

### Sur l'économie et les activités humaines

Les massifs de Renouées constituent une entrave à l'accès des usagers des cours d'eau : pêcheurs et promeneurs, entre autres. Son implantation au niveau des dépendances routières, des friches et des bords de voies ferrées peut porter atteinte à la sécurité en limitant la visibilité. Leur fauchage, rendu obligatoire dans certaines de ces zones, constitue un coût non négligeable chaque année.

### Sur la santé humaine

La plante ne présente pas de risque pour la santé humaine.

## Plan d'action



### Méthodes de gestion

Les **fauches répétées** affaiblissent la plante : il est conseillé de les pratiquer tous les 15 jours ou 6 à 8 fois par an et ce, du mois de mai au mois d'octobre. Il est possible de détruire les nouveaux pieds de Renouées en déterrants tout le rhizome (encore assez jeune et donc pas trop profondément enfoui).

La **plantation d'espèces ligneuses** locales à croissance rapide (ex : Saule, Aulne) permet d'apporter un ombrage au sol et de limiter le développement des Renouées. Ainsi, en milieu alluvial (bord de rivière), la reconstitution des peuplements forestiers et des ripisylves (là encore avec des espèces locales) constitue certainement le moyen de contrôle le plus efficace des espaces envahis.

La **couverture du sol avec du géotextile** permet d'empêcher à la plante d'accéder à la lumière et aux jeunes pousses de se développer et s'avère particulièrement utile pour replanter de jeunes ligneux. Il est nécessaire de s'assurer très régulièrement de son imperméabilité vis-à-vis des repousses de Renouées qui peuvent le traverser, et de le réparer le cas échéant.

Ces trois méthodes gagnent en efficacité quand elles sont employées de façon simultanée.

La **lutte mécanique** par terrassement, d'un coût très élevé, est aussi envisageable : la terre est à excaver sur une profondeur de 3-4m puis tamisée. Toutes les parties végétales récupérées sont ensuite brûlées.



### Suivi des travaux de gestion

Maintenir une **veille sur les secteurs gérés** de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



### Ce qu'il est déconseillé de faire

Attention, les opérations de fauche comportent un risque en raison des probabilités de dispersion de fragments susceptibles de bouturer : ne pas utiliser de tonde-broyeurs et les produits de fauche doivent être impérativement évacués.

Les traitements chimiques sont aussi parfois employés : les résultats obtenus sont souvent éphémères (même si les parties aériennes sont affectées, les rhizomes situés jusqu'à 3 m sous la surface ne sont pas atteints). Quoi qu'il en soit, l'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000<sup>ème</sup> de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

L'extraction des rhizomes est très fastidieuse et illusoire, car ceux-ci peuvent atteindre 10 m de longueur et s'enfoncer jusqu'à 3 mètres de profondeur. De plus les volumes de terre extraits nécessiteraient d'être traités (et non entreposés pour éviter toute autre contamination) ce qui paraît inenvisageable.



## Les Renouées asiatiques (Renouées du Japon, de Sakhaline et de Bohème)

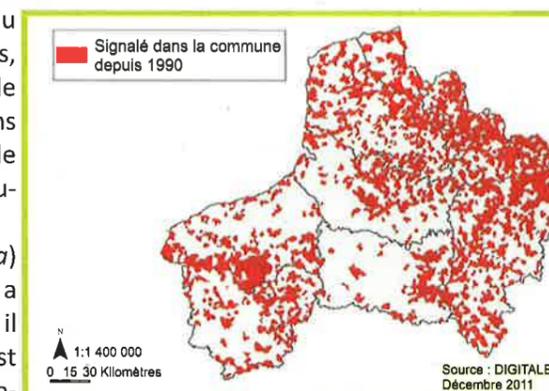
*Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decraene /  
*Fallopia sachalinensis* (F. Schmidt Petrop.) Ronse Decraene  
*Fallopia x bohémica* (Chrték et Chrtková) J.P. Bailey

La Renouée du Japon, la Renouée de Sakhaline et leur hybride, la Renouée de Bohème, sont originaires des régions d'Asie orientale. On estime que leur introduction en Europe a eu lieu au cours du 19<sup>ème</sup> siècle pour leurs propriétés esthétiques et mellifères. C'est à partir du 20<sup>ème</sup> siècle que l'on constate leur expansion, en lien direct avec les perturbations grandissantes des milieux naturels. Dans le nord-ouest de la France, et globalement à l'échelle du territoire national, les deux Renouées sont largement répandues ; néanmoins la Renouée du Japon est la plus largement représentée.

### Répartition dans le nord-ouest de la France

La Renouée du Japon est commune dans les trois régions du nord-ouest de la France. Dans l'état actuel des connaissances, cette espèce est présente dans plus de 50 % des communes de ce territoire. La Renouée de Sakhaline est nettement moins représentée : elle n'a été mentionnée que sur une dizaine de communes de Haute-Normandie et une vingtaine de communes de Picardie et du Nord-Pas de Calais.

L'hybride formé à partir de ces espèces (*Fallopia x bohémica*) est également présent en Picardie et en Haute-Normandie et a été détecté assez récemment dans le Nord-Pas de Calais où il paraît répandu dans le bassin minier et en région lilloise. Il est très probable que certaines populations de Renouée de Sakhaline aient été confondues avec l'hybride et mériteraient d'être réétudiées.



Répartition des trois Renouées asiatiques sans distinction de l'espèce

### Comment reconnaître les Renouées asiatiques?



**Famille** Polygonacées  
**Synonymes de Fallopia japonica** Reynoutria japonica Houtt.  
**Synonymes de Fallopia sachalinensis** Reynoutria sachalinensis (F. Schmidt) Polygonum sachalinensis F. Schmidt  
**Floraison** Août-Octobre

© J.-C. HAUGUEL, CBNBI

© J.-C. HAUGUEL, CBNBI

Les Renouées asiatiques sont des plantes herbacées vivaces à rhizome formant des fourrés denses d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 3 m ou 4 m pour *F. japonica*. Les tiges sont de couleur verte piquetées de petites taches rougeâtres. Elles sont creuses, cassantes et flétrissent chaque année dès les premières gelées (elles sont néanmoins toujours visibles durant l'hiver).

**Fallopia japonica** : Feuilles inférieures à limbe largement ovale-triangulaire, atteignant 15 (-18) cm de longueur, avec un rétrécissement brusque à leur base (photo de gauche). Absence de poils foliaires.

**Fallopia sachalinensis et Fallopia x bohémica** : Feuilles ovales-lancéolées à limbe long de 25-40 (-45) cm, dont la base est échancrée en forme de cœur (photo de droite). Présence de petits poils, au moins sur les nervures de la face inférieure des feuilles.

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes gagnera en efficacité en identifiant le plus rapidement possible les foyers de ces plantes dans la région.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos observations de Renouées asiatiques à l'aide de la fiche «PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES fiche d'observation et de renseignement» ci-dessous (en y joignant impérativement une carte de localisation) afin de nous aider à compléter nos connaissances sur sa répartition dans le nord-ouest de la France.

#### Picardie

Vincent LEVY ou  
Aymeric WATTERLOT

v.levy@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de Bailleul,  
Antenne Picardie,  
13 allée de la pépinière, Village Oasis,  
80044 Amiens cedex 1  
Tel/Fax: 03.22.89.69.78

#### Haute-Normandie

Julien BUCHET  
j.buchet@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de Bailleul,  
Antenne Haute Normandie,  
Service des Espaces Verts  
7, rue du Trianon  
76100 ROUEN  
Tel / Fax : 02.35.03.32.79.

#### Nord-Pas de Calais

Benoît TOUSSAINT  
infos@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de Bailleul,  
Hameau de Haendries  
59270 Bailleul  
Tel: 03.28.49.00.83  
Fax: 03.28.49.09.27

Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France

## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FICHE D'OBSERVATION ET DE RENSEIGNEMENT

N° manuscrit :

(En noir : champs à remplir obligatoirement)

Nom de la plante : .....

Date observation : ...../...../20..... Nom observateur : .....

Nom déterminateur (si différent) : .....

Département : ..... Commune : .....

Localité/Lieu dit : .....

N° Carte jointe : ..... Flore de référence : .....

Habitat de la plante : .....

Menace/problème posé : .....

Surface (en m²)	Abondance	Phénologie	Statut population
Nbre : .....	Recouv : .....%	végétatif : <input type="radio"/> adulte <input type="radio"/> juvénile <input type="radio"/> germination floraison : <input type="radio"/> début <input type="radio"/> pleine <input type="radio"/> fin fructification : <input type="radio"/> début <input type="radio"/> pleine <input type="radio"/> fin sénescence : <input type="radio"/> tige desséchée <input type="radio"/> mort	<input type="radio"/> « spontané » <input type="radio"/> introduit (planté / semé)
Densité : ...../m²			

Les actions conduites par le Conservatoire botanique national de Bailleul dans le cadre de la mission d'alerte et de gestion des plantes exotiques envahissantes sont cofinancées par l'Europe, l'Europe s'engage en Picardie avec le Fond Européen de Développement Régional, l'Etat, le Conseil régional de Picardie, les Conseils généraux de l'Aisne et de la Somme et sont relayées localement par les CPIE de Picardie.



URPIE DE PICARDIE